



Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS)

RESUME DU PROGRAMME¹

Madagascar est la cinquième plus grande île au monde, située à environ 400 km des côtes de l'Afrique. Sa population est estimée en 2015 à 24,23 millions d'habitants, dont 64,9% vit en zone rurale. L'économie malagasy repose essentiellement sur l'agriculture qui représente environ 26% du PIB en 2015. La production rizicole occupe une place prépondérante dans l'agriculture malagasy avec 60% des terres cultivées par plus de 2 millions de ménages².

Les crises politiques traversées par Madagascar, notamment en 1972, 1991, 2002, 2009, ont sérieusement fragilisé les institutions et découragé les investissements tout en entraînant une forte détérioration des infrastructures et des conditions de vie de la population. La pauvreté s'est aggravée avec une incidence de pauvreté dans les zones urbaines qui est de 54,2 % et atteint 82,2 % en milieu rural. Madagascar reste confrontée à des problèmes d'insécurité alimentaire liée à la pauvreté. En dépit de conditions naturelles uniques en biodiversité et en diversité agroécologique permettant de produire une large gamme de produits agricoles, 76 % de la population n'arrive pas à atteindre le seuil minimal de la disponibilité énergétique alimentaire fixé à 2 133 kcal par jour. Le taux de prévalence de malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans est parmi le plus élevé au monde.

Le COSOP 2015-2019 souligne que l'une des principales causes de la pauvreté à Madagascar est la performance limitée du secteur agricole. Cette contre-performance de l'agriculture résulte, des faibles

¹ Composition de la Mission : M. Ibrahim Bamba, Chargé du portefeuille FIDA pour Madagascar et Chef de mission ; M. Jean-Philippe Audinet, Conseiller principal FIDA-PTA; Mme Rachel Senn, Chargée de programme, Bureau pays FIDA; Mme Edi Bruni, Agronome et Chef d'équipe technique, FAO/TCI; M Harifidy Ramilison, Consultant Développement rural ; Mme. Peltier Maelle, Spécialiste adaptation au changement climatique FIDA-ECD; M. Mathieu Faujas, Spécialiste des chaînes de valeurs agricoles, Consultant; Mme Oliva Lily Razanatseho, Spécialiste en infrastructures rurales, consultante; M. Philippe Nguale Luzietoso, Spécialiste en économie et analyse financière, consultant; M. John Harivero, Ramamonjisoa, Spécialiste en gestion financière; M. Ndriana Rahaga, Coordonateur CAPFIDA, Spécialiste en suivi-évaluation et gestion des savoirs. La Mission était accompagnée sur terrain par M. Willy Rakotomalala, Directeur d'Appui aux Organisations Professionnelles du Monde Rural (DAOPMR), Hervé Hanognona, Directeur des Etudes Economiques et de la Prospective (DEEP), Faramalala Randriamanantsoa, Chargée d'Etudes auprès de la Direction des Etudes Economiques et de la Prospective (DEEP), Bruno Rakotomalala, Collaborateur Service de Coordination des Projets et Programmes (SCPP), Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE) et M Fabien Pousse, Assistant technique du FDA.

² Programme sectoriel agriculture, élevage pêche (PSAEP), 2015

Investissements publics et privés, ainsi que des faibles capacités des acteurs des filières agricoles. Cette faible performance du secteur agricole résulte aussi de l'atomisation de la production, de l'insécurité en milieu rural, de la surexploitation des ressources naturelles, de la vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques (cyclone, sécheresse, crise acridienne, accroissement de l'érosion des sols) et des contraintes d'accès aux opportunités économiques et commerciales. Dans le sud du pays, les effets du phénomène El Nino/La Nina accroissent la fréquence et la durée des sécheresses et ainsi que les épisodes de fortes pluies le reste de l'année.

Malgré ce contexte défavorable, l'évaluation du programme pays de Madagascar pour la période 2000-2012 réalisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA indique une performance satisfaisante en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact sur la pauvreté rurale, ainsi qu'en termes d'inclusion des femmes. En effet, les ménages bénéficiaires des investissements du FIDA ont connu une augmentation de production et de la productivité agricole et une nette augmentation de leurs revenus monétaires. Le programme-pays du FIDA est depuis plusieurs années le plus important partenaire au développement de Madagascar dans le secteur de l'agriculture familiale, tant en volume d'investissement qu'en terme de contribution aux stratégies de développement du Gouvernement et des acteurs du monde agricole malagasy. Le programme a généré plusieurs innovations et bonnes pratiques qui peuvent apporter des contributions décisives à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en milieu rural si elles sont mises à l'échelle.

En pleine conformité avec la politique de développement agricole et rurale du Gouvernement, le Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS) portera à l'échelle de la moitié sud de la Grande Ile les solutions testées et éprouvées par le Programme pays du FIDA à Madagascar. Avec la normalisation du contexte politique et social, les investissements de DEFIS contribueront à renforcer, et sécuriser les bases productives des exploitations familiales dans un contexte de changement climatique, à les connecter à des services d'appui à la production et aux marchés pour arriver à une transformation durable de l'agriculture et de l'économie rurale malagasy.

Le Programme s'inscrit dans le cadre stratégique national constitué par (i): le Plan national de développement (PND – 2015-2019); (ii) le Programme sectoriel agricole, élevage et pêche (PSAEP), la Politique nationale de l'environnement pour le développement durable (PNEDD). Il répond aux priorités du gouvernement en matière d'adaptation des systèmes de production agricoles aux effets du changement climatique et l'amélioration de la gestion des ressources en eaux du pays.

L'objectif global du DEFIS est d'améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention. La transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices.

DEFIS interviendra, dans huit régions du sud et du centre-est de Madagascar, à savoir: Androy, Anosy, Ihorombe, Haute Matsiatra, Amoron'i Mania déjà touchées par le projet AROPA³, Vatovavy-Fitovinany touchée par le projet PROSPERER,⁴ ainsi que Atsimo Atsinanana touchée par des interventions de l'Union Européenne et Atsimo Andrefana. Pour cette dernière le démarrage des interventions est lié à la mobilisation du financement de la BAD. Dans cette moitié sud du pays, DEFIS se veut être un grand programme qui a vocation, en coordination et complémentarité avec les autres projets d'investissement publics et privés, à apporter une contribution décisive à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) du pays.

Les groupes cibles de DEFIS seront les exploitations agricoles familiales (EAF): (i) EAF de type 1, tournées vers le marché; (ii) EAF de type 2, en situation d'autosuffisance alimentaire; et (iii) EAF de type 3, déficitaires en produits vivriers. Le Programme touchera au moins 320 000 EAF dont 30% au moins dirigées par de jeunes hommes ou des femmes, soit environ 1,6 million de bénéficiaires directs dans une zone d'intervention où le nombre total d'EAF pauvres est estimé à environ 940 000 (soit environ 4,7 millions de ruraux pauvres).

Pour atteindre ses objectifs ambitieux et transformateurs la durée d'exécution du DEFIS est prévue sur 10 ans, comprenant deux revues d'interphase, l'une en début d'année 3 et l'autre en année 7 et une revue à mi-parcours conduite au cours de la 5^e année. Ces différentes revues doivent permettre de vérifier l'état d'avancement du Programme par rapport à ses objectifs et garder une souplesse

³ Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles

⁴ Programme de soutien aux pôles de microentreprises rurales et aux économies régionales

pour ajuster si nécessaire les approches et les méthodologies d'intervention afin de pouvoir atteindre dans les temps les résultats escomptés. La longue durée du programme assurera l'efficacité et la stabilité des institutions de développement rural et la prédictibilité des financements, deux conditions essentielles pour rétablir la confiance des producteurs et des opérateurs de marché et faciliter l'investissement.

DEFIS mettra à l'échelle les meilleurs acquis du Programme-pays du FIDA développés au cours des dix dernières années. Le Programme s'appuiera sur la combinaison de deux approches: i) une approche par la demande répondant aux initiatives des EAF organisées en organisations professionnelles de base (OPB) et régionales (OPR), conforme à la Stratégie de Services aux Agriculteurs qui est mise en œuvre par le Fonds de Développement Agricoles (FDA) et les Centres de Services agricoles (CSA); et ii) une approche d'investissements structurants (maîtrise de l'eau, systèmes semenciers, capacité de stockage, désenclavement) qui seront concentrés dans des filières retenues prioritaires et des «pôles de développement» conformément aux orientations du PSAEP. Ces deux approches seront mises en œuvre de manière décentralisées en s'appuyant sur les institutions pérennes au niveau régional et local. Pour un impact maximum sur les indicateurs de développement agricole, 80% des investissements de DEFIS seront réalisés dans les filières de concentration et dans les pôles de développement.

La combinaison de services aux agriculteurs cogérés par l'administration et les OP et d'investissements structurants concentrés dans les pôles de développement et des filières ciblées vise à induire une transformation durable des économies rurales des régions d'intervention. Huit filières de concentration (riz, maïs, manioc, arachide, café, oignon, petits ruminants, miel) ont été retenues au total, à raison de 3 filières de concentration par région d'intervention. En outre, des filières d'intérêt spécifique, comme la filière sorgho/mil permettant de renforcer la résilience des systèmes de production des EAF dans les zones semi-arides, seront soutenues à travers des projets professionnels soumis par les Organisations de Producteurs au FDA.

Le Programme s'articulera autour de trois composantes.

Composante 1. Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage

Sous-composante 1.1. Mobilisation efficiente de l'eau. La mobilisation efficiente de l'eau est primordiale pour sécuriser et augmenter la production agricole. Pour la production végétale, les activités prévues dans cette sous-composante porteront sur: (i) la réhabilitation d'environ 20 000 ha de périmètres existants; (ii) l'aménagement d'environ 8 000 ha de nouveaux périmètres irrigués; et (iii) la réalisation de 7 000 ha micro-aménagements financés à travers le FDAR. Toutes réalisations physiques seront accompagnées d'appui à une meilleure organisation et au renforcement des capacités des associations d'usagers de l'eau. Concernant l'hydraulique pastorale, le Programme appuiera la mise en place de: (i) 300 points d'eau équipés d'abreuvoir; (ii) 50 réservoirs REEPS dans la zone de concentration d'élevage de petits ruminants; et (iii) l'appui à la production de fourrage résilient sur 2 500 ha.

Sous-composante 1.2. Accès de proximité à des réseaux d'intrants pour l'agriculture et l'élevage. Cette sous-composante vise la promotion de systèmes de production résilients dans les pôles de développement. L'accès de proximité des producteurs à des semences et du matériel végétal de qualité, et à des prix abordables sera facilité par: (i) la mise en place d'un réseau de 1 400 paysans multiplicateurs de semences; (ii) la production initiale de semences et matériel végétal de qualité pour la culture de 151 500 ha au profit 260 000 EAF; et (iii) la promotion d'espèces/variétés performantes et résilientes au changement climatique en collaboration avec les institutions de recherche agricole national et international comme les centres de GGIAR (AfricaRice, ICRISAT, IITA, etc.) et le CIRAD; (iv) mise en place d'un réseau de 41 boutiques d'intrants agricoles (autres que les semences) et 41 ateliers pour la fabrication de petits matériels agricoles, soit au moins un par district. L'accès de proximité aux intrants et au matériel agricole sera soutenu à travers le FDAR. Les activités non-agricoles promues devraient offrir des opportunités d'emploi à plus de 200 personnes, dont 30% jeunes.

Sous-composante 1.3. Appui-conseil agricole de proximité et éducation nutritionnelle. Pour permettre aux producteurs d'améliorer leurs itinéraires techniques et leurs pratiques agricoles, le Programme financera: (i) la mise en place de 2 400 champs-écoles paysans au profit de 60 000 personnes; (ii) des services d'appui-conseil à 260 000 EAF comprenant des visites d'échanges, les appuis des agents communautaires de santé animale, et des appuis spécialisés sur les exigences des différentes filières. En matière de renforcement des capacités et d'autonomisation des femmes et des jeunes,

DEFIS assurera: (i) le renforcement des capacités de 2 400 femmes et 2 400 jeunes en structuration des organisations, leadership et gestion; et (ii) l'alphabétisation de 14 000 jeunes et femmes. Des initiatives d'éducation nutritionnelle visant 270 000 EAF seront menées dans les zones d'intervention de DEFIS.

Composante 2. Développement des filières inclusives

Sous-composante 2.1. Renforcement de l'organisation des producteurs pour l'accès aux marchés et développement des partenariats entre les organisations de productions (OP)- les opérateurs de marchés OM (acteurs du secteur privé). Afin de mieux insérer les producteurs dans les marchés et créer des relations de confiance fortes entre producteurs et opérateurs de marché, le Programme appuiera: (i) le renforcement des capacités de 2 000 OP afin qu'elles fournissent des services économiques à leurs membres; (ii) 480 contrats entre OP et OM impliquant 100 000 EAF; (iii) l'opérationnalisation d'une plateforme par filière de concentration et par région; (iv) une augmentation de la valeur annuelle (USD) des produits commercialisés dans le cadre des partenariats OP- OM.

Sous-composante 2.2. Accès au financement. DEFIS renforcera les capacités des prestataires de services financiers opérant dans les zones d'interventions du Programme pour le développement et la mise à l'échelle des produits et services financiers adaptés afin que: (i) 160 000 EAF accèdent aux institutions de finance rurale; (ii) 120 000 EAF accèdent au crédit; (iii) et 90 000 EAF ont des micro-subsventions à travers le mécanisme de ciblage des plus vulnérables.

Sous-composante 2.3. Développement des infrastructures post récoltes et d'accès aux marchés. Pour réduire les pertes post-récoltes et améliorer l'accès au marché, la compétitivité et les revenus des producteurs, le Programme appuiera notamment: (i) la mise en place d'environ 490 magasins de stockage, (ii) la création de 45 centres de collecte; (iii) la réhabilitation de 50 marchés locaux; et (v) la réhabilitation de 800 km de pistes rurales.

Composante 3. Appui institutionnel et coordination du Programme

Sous-composante 3.1. Appuis institutionnels et engagement politique. DEFIS est un grand programme qui a vocation, en coordination et complémentarité avec les autres projets publics appuyés par les partenaires techniques et financiers (PTF) dans la moitié sud de Madagascar, à porter une contribution décisive à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) du pays et au processus de transformation de l'agriculture. A ce titre il participera en concertation avec tous les acteurs concernés à la formulation, la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement agricole et rural aux niveaux national et régional. Il contribuera aussi au renforcement des capacités: (i) institutions publiques impliquées dans la mise en œuvre de DEFIS; (ii) des organisations professionnelles du monde rural, en particulier dans le domaine de la stratégie de services aux agriculteurs et du développement des filières agricoles. Pour favoriser les échanges de produits agricoles au niveau de la sous-région, les OP et plateformes seront soutenues dans les activités de concertation politique pour faciliter l'accès aux marchés des îles voisines membres de la Commission de l'Océan Indien.

Sous-composante 3.2. Coordination, gestion et suivi-évaluation du Programme. Cette sous-composante assurera: (i) la coordination et la gestion administrative, technique et financière du Programme; (ii) le suivi-évaluation des activités et des résultats du Programme; (iii) les relations avec les autorités concernées, le FIDA et les autres intervenants; et (iv) la gestion des savoirs et la communication.

La tutelle du DEFIS sera assurée par le Ministère auprès de la Présidence en charge de l'agriculture et de l'élevage (MPAE). Le Programme sera administré par une Unité de coordination de programme (UCP), disposant de l'autonomie administrative et financière. Cette unité légère au niveau national sera relayée sur le terrain par 4 Coordinations régionales ou interrégionales. Un Comité national de pilotage (CNP) et des Comités régionaux d'orientation et de suivi (CROS) assureront le pilotage stratégique du DEFIS et la coordination entre les acteurs (services déconcentrés de l'administration, FDAR, Chambres d'Agriculture, IMF, OM). L'UCP sera responsable de la mise en œuvre générale des activités du Programme, en étroite coordination et collaboration avec le FDA, conformément aux dispositions de l'Accord de financement et des Programmes de travail et budgets annuels (PTBA) préparés chaque année par l'UCP et validés par le gouvernement et le FIDA.

L'UCP sera responsable plus spécifiquement de la gestion des moyens humains, financiers et physiques du Programme, de la planification, coordination de l'exécution et du suivi-évaluation des activités du Programme, de la préparation des réunions du comité de pilotage du Programme et du

rapportage technique et financier aux autorités du pays et au FIDA. Les coordinations régionales ou interrégionales auront pour principales tâches de préparer et de suivre les programmes d'activités sur le terrain ainsi que de faire le suivi-évaluation et la documentation des résultats au niveau des zones d'intervention.

Pour l'exécution des opérations de terrain, le Programme passera une convention principale avec le FDA et établira des conventions de collaboration axées sur les résultats avec différents partenaires ou prestataires publics ou privés, sélectionnés sur base compétitive en fonction de critères techniques et d'expertise. Une étude de référence sera menée en début de Programme afin de permettre de mesurer à la fin l'impact du Programme sur les populations des zones d'intervention.

Le coût total du Programme, imprévus physiques et financiers inclus, est estimé à 250 millions USD. Les coûts de base s'élèvent à 234,5 millions USD, auxquels s'ajoutent 15,5 millions USD d'imprévus (9%). Les coûts de base par composante sont de: 117,6 millions USD (50,0%) pour la composante 1 «Amélioration de la productivité et de la résilience des systèmes de production agricole et d'élevage»; (ii) 78,9 millions USD (34%) pour la composante 2 «Développement des filières inclusives»; et (iii) 38,0 millions USD (16%) pour la composante 3 «Appui institutionnel et coordination du Programme». Les coûts de coordination et gestion du Programme, y inclus le suivi-évaluation s'élève à 15,6 millions USD, soit 7% des coûts de base du Programme.

DEFIS est financé par: (i) des fonds du FIDA à hauteur de 53 millions USD provenant du cycle l'allocation SAFP 2016-2018 (50% sous forme de don et 50% sous forme de prêt); (ii) des fonds de la banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 50 millions USD; (iii) un fonds dédié au changement climatique pour un montant de 15 millions USD; (iv) des fonds du Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID) (pour un montant de 20 millions USD; (v) la contribution du Gouvernement estimée à 33,7 millions USD; et (vi) les contributions des bénéficiaires estimées à 14.3 millions USD. L'écart de financement de 64 millions USD pourrait provenir de cycles d'allocation SAFP ultérieurs (selon les modalités de financement à déterminer et sous réserve de disponibilité des fonds et des procédures internes), ou par un cofinancement identifié lors de la mise en œuvre. La contribution du secteur privé notamment dans le cadre des partenariats OP-OM n'est pas prise en compte dans le coût du programme mais elle fera l'objet d'un suivi par le Gouvernement et l'équipe de DEFIS.

En plus des bénéfices sur les rendements agricoles liés à la diffusion de bonnes pratiques culturales et de matériel végétal amélioré, les aménagements hydroagricoles permettront la réalisation d'au moins deux cycles de production par an, tout en réduisant les risques inhérents à l'agriculture pluviale et en garantissant la résilience des systèmes de production aux effets du changement climatique. Les infrastructures de base comme les pistes rurales et les magasins de stockage auront pour effet d'intégrer aux marchés des pans entiers de la population rurale qui souffrait d'un enclavement prononcé. Ces infrastructures de base auront pour effet de renforcer les incitations à améliorer les rendements et augmenter les surplus commercialisables de produits agricoles. Sur la base d'hypothèses prudentes, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) des investissements de DEFIS est de 25,1% et la valeur actuelle nette (VAN) de 268 millions USD.

Durabilité et stratégie de désengagement. Le principal facteur de durabilité du Programme est ancré sur sa mise en œuvre qui repose essentiellement sur les institutions pérennes d'appui au développement agricole de Madagascar. L'approche globale du DEFIS fondée sur une mise à l'échelle des meilleurs acquis du Programme-pays du FIDA renforce les perspectives de durabilité des résultats attendus de DEFIS. Il s'agit notamment de: (i) la concentration d'investissements structurants dans les pôles de développement; (ii) le renforcement et la professionnalisation des organisations de producteurs et l'accès à de services agricoles de proximité; (iii) les services à la demande du dispositif FDA/FDAR/CSA; et (iv) le partenariat OP-OM renforçant l'intégration des EAF dans des filières porteuses.

Evaluation sociale et environnementale. Le Programme ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale. Il va plutôt induire de nombreux effets positifs en termes de durabilité et de résilience au changement climatique des systèmes de production agricole, d'amélioration générale de l'économie des ménages ruraux et d'implication des populations dans la gestion des ressources en eau. Par conséquent, il est classé dans la catégorie environnementale et sociale B. Le classement du Programme en termes de risques climatiques est modéré du fait notamment des investissements dans le renforcement de leur résilience et la diffusion de variétés plus résilientes aux effets du climat.

CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de performance					Moyens de vérification			Hypothèses (H) / Risques (R)
	Libellé	Réf.	Phase I Année 3	Mi- parcours (année 5)	Cible finale	Source	Fréquence	Respon- sabilité	
Objectif global : Amélioration durable des revenus et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ruraux vulnérables dans les zones d'intervention.	Taux de prévalence de la pauvreté rurale	87.6%	- 3 points	-10 points	-15 points	Enquêtes de référence, évaluation à mi-parcours et finale	Démarrage, mi-parcours et fin du programme.	UCP	La stabilité politique est renforcée (H). Les conditions macro-économiques s'améliorent (H).
	Taux de prévalence de la malnutrition chronique parmi les enfants de < 5 ans *	47.3%	- 3 points	-10 points	-15 points				
Objectif de développement : la transformation des agricultures familiales par l'adoption à grande échelle de systèmes de production performants et résilients et l'intégration des EAF dans des filières rémunératrices	Nombre de EAF recevant des services promus ou soutenus par le programme * **	–	40 000	125 000	320 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP, Partenaires	Insécurité rurale (R).
	Indice de biens des ménages (évolution selon quintiles) *	ad				Enquêtes de référence, évaluation à mi-parcours et finale			
Effet 1. Des systèmes de production résilients et performants sont adoptés.	Nombre d'EAF déclarant utilisant technologies, de pratiques et aménagement résilients **	–	35 000	110 000	260 000	Enquêtes adoption	Annuelle	UCP, Partenaires	Catastrophes naturelles (R).
	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat *	–	5 105	15 000	45 000				
	Taux d'accroissement des rendements dans les filières de concentration		Au moins 5 %	Au moins 20%	Au moins 30%	Rapports d'avancement	Annuelle	UCP, Partenaires	
Produit 1.1. Les eaux de surface sont mobilisées et gérées d'une manière efficiente	Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état *	ad	5 457	25000	35 000	Rapports d'avancement	Annuelle	UCP, Partenaires	Appropriation et implication des communes et régions (H).
Produit 1.2. les EAF ont un accès durable et de proximité aux intrants de qualité pour l'agriculture et l'élevage	Nombre de EAF ciblés ayant accès aux services de distribution d'intrants **	a.d.	50 000	195 000	260 000	Rapports d'avancement	Annuelle	UCP, Partenaires	Adhésion des opérateurs privés (H).
Produit 1.3. Des services de conseils agricoles adaptés et d'éducation nutritionnelle sont disponibles	Nombre de EAF ayant accès aux dispositifs de conseils agricoles **	67 000	127 000	217 000	267 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	Partenaires	
	Nombre de ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition * **	a.d.	20 000	100 000	270 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	ONN/ORN	
Effet 2. Les petits producteurs sont intégrés dans des filières rémunératrices	Valeur annuelle (USD) des produits des EAF commercialisés dans le cadre des partenariats OP/OM	–	250 000	2 000 000	5 000 000	Etudes & enquêtes sur la commercialisation	Annuelle	UCP, Partenaires	Volatilité des marchés (R).
Produit 2.1. Les producteurs sont organisés pour saisir les opportunités de marchés présentes dans le cadre d'arrangements OP-OM	Proportion des EAF adhérant aux OP dans les pôles de développement Nombre de EAF soutenus qui sont membres d'une OP *	–	20 000	100 000	240 000	Diagnostic OP (DIP)	Annuelle	UCP, Partenaires	Adhésion des opérateurs privés (H).

Programme de développement des filières agricoles inclusives (DEFIS)
 Rapport de conception de projet - Version finale
 Texte principal

Hiérarchie des résultats	Indicateurs clés de performance					Moyens de vérification			Hypothèses (H) / Risques (R)
	Libellé	Réf.	Phase I Année 3	Mi- parcours (année 5)	Cible finale	Source	Fréquence	Respon- sabilité	
<u>Produit 2.2.</u> Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs	Nombre de personnes vivant dans les zones rurales ayant accès à des services financiers * **	a.d.	16.000	57 465	150 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP, Partenaires	Adhésion des IBMF (H).
<u>Produit 2.3.</u> Des infrastructures liées à la mise en marché des produits sont mises en place	Nombre d'installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état *	306	1 104	11 000	23 000	Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP, Partenaires	Appropriation et implication effective des communes et régions (H).
	Nombre de kilomètres de pistes réhabilitées	a.d	125	300	800	Rapports d'avancement	Semestrielle	UCP	

* Indicateurs SYGRI FIDA

** Données à désagréger par sexe et âge (chef de ménage pour les EAF)

